DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

Commune de COMBLOUX

COMBLOUX
200 mont blanc france

Dossier pour approbation
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la révision allégée n°1 du conseil municipal en date du 15 octobre 2026
Le Maire, Claude Chatelet

Document graphique du règlement

PLAN N° 1/4

ECHELLE 1:5 000

0 50 m

0 1 cm

PROCEDURES

ELABORATION & REVISIONS	MODIFICATIONS
Révision, approuvée le 17 / 06 / 2024 Révision allégée n°1, approuvée le 15 / 10 / 2026	

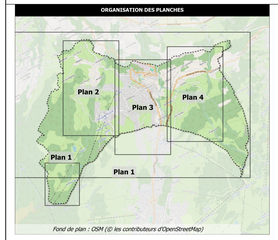
CONCEPTION
ESPACES & MUTATIONS
Urbanisme - Paysage
27 rue Adrastée
74650 CHAVANOD

B.E. CARTOGRAPHIE
InfoSIG Cartographie
Parc d'activités de Genève
74 160 ARCHAMPS

PLAN CADASTRAL
Fond Cadastral
Date de Mise à jour des Plans de Référence Cadastraux
Octobre 2025
Mairie de Lyaud (Déc. 2021)
Mairie de Megève (Jan. 2022)
Mairie de Passy (Déc. 2021)
Mairie d'Arâches (Fév. 2021)

Edition cartographique n°2 du 05/10/2026

ORGANISATION DES PLANCHES



Fond de plan : OSM (© les contributeurs d'OpenStreetMap)

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA : Zone dense et mixte du centre, elle vise à conforter le pôle existant
- UB : Zone de moyenne densité, elle correspond à la zone d'habitat périphérique du centre de Comblouxet ainsi qu'aux centres des hameaux et villages
- UH : Zone de hameaux avec un tissu peu dense
- UP : Zone de hameaux avec enjeux paysagers
- UE : Zone d'équipement d'intérêt collectif (équipements publics ou privés d'intérêt général) et services publics
- UT : Zone à vocation d'activités touristiques principalement à usage d'hôtels et d'hébergements touristiques
- UTh : Secteur dédié uniquement aux hôtels et restaurants
- Ux : Zones d'activités artisanales et industrielles

ZONES A URBANISER

- 1AUindicée : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation et soumise à OAP

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Aa : Secteur d'alpage

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur à vocation de sports et loisirs
- Nm : Secteur naturel d'exploitation et d'extraction du granit
- Nmc : Secteur de compensation environnementale de la retenue du Pertuis
- Nv : Site de stockage et valorisation des déchets verts
- Nx : Site de stockage de matériaux

PRESCRIPTIONS

OAP Sectorielles
- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles

OAP Thématiques (A,B,C)
- A / Qualité des projets et adaptation au changement climatique
- B / Densification du tissu bâti
- C / Milieux naturels et continuités écologiques

Autres prescriptions
- Emplacement réservé
- STECAL : Secteurs de taille et capacité d'accueil limités au titre de l'article L151-23 du CU
- Servitude de mixité sociale définie au titre de l'article L151-15 du CU
- Bâtiments pouvant changer de destination repérés au titre de l'article L151-11-2° du CU

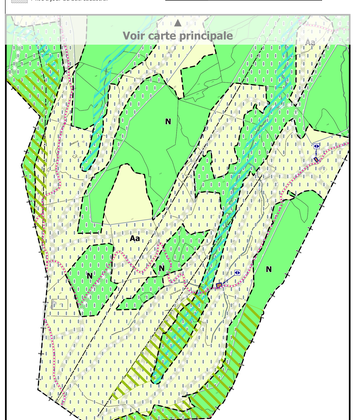
INFORMATIONS

- Sentiers inscrits au PDIPR repérés au titre de l'article L151-38 du CU
- Piste de ski
- Téléskis ou remontées mécaniques
- Canalisation de transport de gaz
- Tracés de voirie récente
- Mise à jour du bâti cadastral

- Bâti patrimonial au titre de l'article L151-19 du CU
- Secteurs boisés à préserver repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Espaces verts, parcs ou vergers à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
- Repérage des zones humides avérées au titre de l'article L151-23 du CU
- Repérage des zones humides potentielles au titre de l'article L151-23 du CU
- Réservoirs de biodiversité repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Trame turquoise repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski et secteurs réservés aux remontées mécaniques, délimités au titre du 3° de l'article R151-48 du CU
- Projet de piste de ski nordique
- Emprise de la servitude SUP1 relative à la maîtrise de l'urbanisation aux abords de la canalisation définie au titre de l'article R151-34 du CU
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du CU

ETIQUETTES
- 1 : N° d'Emplacement réservé
- N° de STECAL
- L1 : N° de servitude de mixité sociale
- ↔ : N° Changement de destination autorisé (ou habillage à titre d'aide au repérage)
- OAP 1 : N° de secteur OAP

ELEMENT DU PLAN CADASTRAL
- Limite de commune



EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (en m² ou en hectare)
1	Boucle itinéraires ski de fond des Mouilles	Commune	9546 m²
2	Raccordement entre deux chemins	Commune	573 m²
3	Création d'une liaison piétonne entre les Seugets et l'ER n°6	Commune	226 m²
4	Création d'un itinéraire de mobilité douce de la Grangeal aux Montavus	Commune	1893 m²
5	Création d'un chemin piéton (largeur 1m50) entre La Grangeal et Prémont vers Sallanches	Commune	524 m²
6	Création de stationnements pour les départs en randonnées	Commune	735 m²
7	Création d'un chemin piéton entre La Grangeal et Prémont vers Sallanches	Commune	2218 m²
8	Création de l'itinéraire mobilité douce de Médon à Prémont (largeur 1m50)	Commune	268 m²
9	Route d'accès aux Fonrents, de 6 m de plateforme, rive avat	Commune	612 m²
10	Aménagement des abords de la Chapelle du Médonnet sur 5m de profondeur	Commune	254 m²
11	Acquisition de terrain pour améliorer la visibilité dans le virage route de La Combe / Route des Bourgeois	Commune	408 m²
12	Réalisation d'un chemin piéton entre les Mules et Médon de 1m50 de largeur	Commune	1717 m²
13	Réalisation d'un chemin piéton du bois du Bouchet au lotissement du Vieux Four	Commune	293 m²
14	Liaison entre le Chemin de Mowgly et le Chemin de la Cote Pugin	Commune	3550 m²
15	Zone de stockage neige	Commune	1277 m²
16	Création d'un cheminement piéton entre le carrefour de la Renardière et la Cry	Commune	538 m²
17	Remplacement de conduite EP du parking des Brons	Commune	96 m²
18	Implantation de la salle des fêtes / salle polyvalente	Commune	2289 m²
19	Création d'un cheminement piéton entre le carrefour de la renardière et la Cry	Commune	909 m²
20	Recalibrage du fossé du chemin de la Renardière	Commune	164 m²
21	Aménagement d'un point d'apport volontaire pour les déchets	Commune	110 m²
22	Dépot de neige et création d'un cheminement entre la RD et le chemin	Commune	243 m²
23	Réalisation d'un sentier piéton entre la RD 311 à Colomb-d'en Bas et chemin de la Renardière	Commune	184 m²
24	Liaison entre le Chemin de Mowgly et le Chemin de la Cote Pugin	Commune	1074 m²
26	Elargissement de la RD 311 route de Cry-Cuchet de 5m de plateforme	Commune	2145 m²
27	Remplacement d'une conduite EP au niveau de la route de Cry-Cuchet	Commune	53 m²
28	Création d'un arrêt de bus (5m par 15m)	Commune	129 m²
29	Réalisation d'un chemin piéton reliant le centre à Plan Morand	Commune	2606 m²

CHANGEMENT DE DESTINATION AUTORISE

Vers les activités	n°
	1
	2
Vers l'habitat	**n°**
	non numéroté

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (en m² ou en hectare)
30	Liaison entre le chemin du Barratt et le carrefour de la RD31 1 de la Cry de 2m50 de plateforme	Commune	40 m²
31	Création d'un trottoir de 1m50 le long de la RD 311 entre route du Bouchet et route de Pelloux	Commune	440 m²
32	Liaison entre le chemin du Barratt et le carrefour de la RD311 de la Cry de 2m50 de plateforme	Commune	561 m²
33	Réalisation d'un chemin piéton reliant le chemin du Champart et la route du Feug	Commune	614 m²
34	Réalisation d'un cheminement piétons entre le chemin du Mont-Blanc et route du Feug, de 3m de plateforme	Commune	692 m²
35	Création de réseau EP	Commune	127 m²
36	Création d'un emplacement pour la pose de conteneurs semi-enterrés	Commune	108 m²
37	Amélioration de la visibilité le long la RD 311 entre la route du Feug et la route de l'Eglise	Commune	325 m²
38	Prolongement du sentier "La Résidence" de la RD 1212 au lycée	Commune	201 m²
39	Réalisation du sentier "La Résidence" entre la RD 1212 et le VC 31 du Perret	Commune	278 m²
40	Création de l'itinéraire mobilité douce de Tannaz au Granit (largeur 1m50)	Commune	1525 m²
42	Aménagement du centre village	Commune	458 m²
43	Création de réseau EP	Commune	107 m²
44	Création de l'itinéraire mobilité douce chemin de pêche (largeur 1m50)	Commune	4818 m²
45	Création d'un cheminement dans le lotissement de Lumière des Alpes (entre la route du Feug et la RD1212)	Commune	872 m²
46	Amélioration et élargissement de la RD 909, de 10m de plateforme	Commune	35089 m²
47	Création d'un cheminement piéton entre la ferme Isidore et le tank à lait par les champs (1m50 large)	Commune	217 m²
49	Réalisation du sentier des Granits	Commune	1451 m²
50	Création d'un cheminement piéton depuis la route du Plan Mouille pour rejoindre le sentier du Granit	Commune	64 m²
51	Réalisation d'un chemin piéton entre la RD 1212 et le terrain de football	Commune	394 m²
52	Aménagement et mise en sécurité du carrefour de la route de Prairy et du chemin rural de Diekholzen	Commune	109 m²
53	Création de l'itinéraire mobilité douce de Serves aux Combes	Commune	2070 m²
54	Création de l'itinéraire mobilité douce de Chosseaux à Pierre Blanche (largeur 1m50)	Commune	690 m²
55	Création de l'itinéraire mobilité douce des Rales à Plancet (largeur 1m50)	Commune	1603 m²
56	Création de l'itinéraire mobilité douce de Ronnaz aux Coulaises (largeur 1m50)	Commune	1280 m²
58	Réalisation d'un cheminement doux - 2m de large	Commune	85 m²
59	Réalisation d'un cheminement doux	Commune	194 m²

PERIMETRE D'APPLICATION DES OAP

Type OAP	Application
OAP sectorielles	Périmètre identifié au document graphique
OAP thématiques A / Qualité des projets et adaptation au changement climatique	Tout projet nécessitant une autorisation d'urbanisme présenté en zone UA/UB/UH/UP/1AUi/A ou N
OAP thématiques B / Densification du tissu bâti	Tout projet nécessitant une autorisation d'urbanisme présenté en zone UA/UB/UH/UP/1AU
OAP thématiques C / Milieux naturels et continuités écologiques	Tout projet sur l'ensemble de la commune